

## Depuis 1844,

dans les moments d'euphorie comme dans les tempêtes, nous avons toujours fait preuve de sérénité et de détermination pour vous donner l'opportunité de performances durables, vous aidant à préparer sereinement vos projets de vie.

En faisant du long terme un allié, nous avons su éviter les pièges de l'immédiateté et des effets de mode, pour donner de la valeur au temps.

Les solutions que nous mettons à la disposition de vos clients en sont l'une des illustrations.

le Jouservateur

## Notre Maison en quelques chiffres

180 ans
D'EXISTENCE

275 OOO CLIENTS

10,3 Mds€

ENCOURS TOTAL DU GROUPE SOUS GESTION

5

SOCIÉTÉS AU SERVICE DE VOTRE PATRIMOINE

1 12O M€

DE COLLECTE GROUPE

690

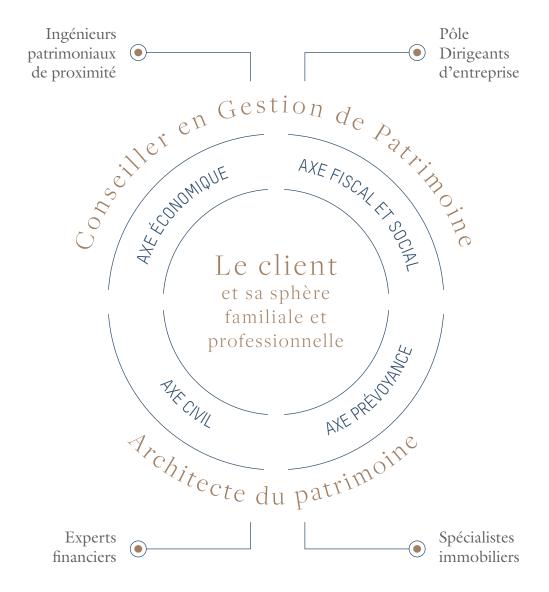
AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCE

Données au 31/12/2023 (source interne)

## Les atouts du Groupe, en support —— du Conseiller en Gestion de Patrimoine

UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL PARTAGÉE AVEC VOS CLIENTS

Entrepreneur lui aussi expert et indépendant, l'Agent général d'Assurance Le Conservateur, Conseiller en Gestion de Patrimoine, est au plus proche de vous et de vos clients. La relation de confiance qu'il noue avec ses clients, sur le long terme, lui permet de comprendre les problématiques patrimoniales. En véritable architecte du patrimoine, il s'appuie sur les experts du Groupe Le Conservateur pour construire des solutions sur mesure, en s'appuyant sur une analyse en quatre axes pour en renforcer la robustesse.



#### UNE ÉQUIPE D'INGÉNIERIE PATRIMONIALE



Ségolène Roques Directrice de l'Ingénierie Patrimoniale

Nos Conseillers en Gestion de Patrimoine bénéficient, sur tout le territoire, de l'appui d'un Ingénieur Patrimonial présent sur le terrain, intervenant sur les problématiques ayant trait au patrimoine privé et professionnel. Il dispose notamment d'une expertise en droit de la famille (successions, donations), droit fiscal et droit des sociétés.

#### UN PÔLE DIRIGEANTS -D'ENTREPRISE



Delphine Rateau
Directrice Pôle Dirigeants d'entreprise et des Partenariats institutionnels

Notre pôle Dirigeants d'Entreprise, Conservateur Patrimoine, accompagne les dirigeants et leurs proches dans le développement et la structuration de leur patrimoine personnel et professionnel.

« Nos services (conseil en rémunération et Banque d'Affaires) et notre approche en architecture ouverte permettent de mettre en place un accompagnement sur mesure pendant toutes les étapes de développement de l'entreprise. »

### DES EXPERTS FINANCIERS



Thibaut Cossenet
Directeur de l'Offre Épargne
et Patrimoniale

Nos experts financiers décryptent l'environnement économique et financier et déterminent les scénarios d'évolution possibles. Ils sont également en charge de la création de nos produits structurés.

#### DES SPÉCIALISTES -DE L'IMMOBILIER



Cyril De Azevedo

Directeur de l'Offre
Immobilière

Dans le cadre d'une approche globale, nos experts immobiliers oeuvrent en soutien de votre Conseiller en Gestion de Patrimoine pour vous présenter une sélection de solutions haut de gamme. Elles intègrent notamment les dispositifs Malraux, monuments historiques, démembrement, déficit foncier <sup>(1)</sup>. S'y ajoutent des programmes dédiés à l'investissement locatif.

(1) Les dispositifs ci-dessus répondent chacun à une réglementation spécifique.

Inspirés par nos rencontres avec des chefs d'entreprise et la sphère interprofessionnelle comme les notaires, experts-comptables ou avocats, nous avons illustré dans cette brochure les bonnes questions à se poser avant toute décision pour gérer le présent et anticiper sereinement l'avenir.

PROTÉGER LE PATRIMOINE ET LES PROCHES

GÉRER LA TRÉSORERIE À MOYEN ET LONG TERME

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA CESSION DE L'ENTREPRISE

STRUCTURER LA RÉMUNÉRATION ET ANTICIPER LA RETRAITE

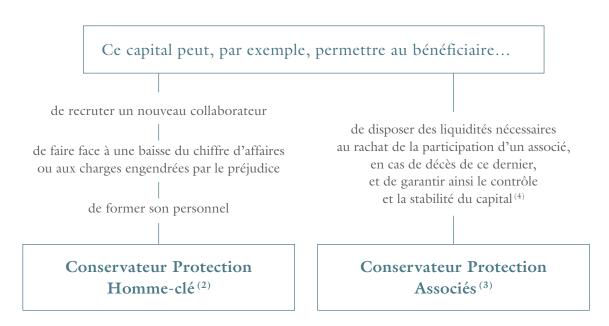
RÉÉQUILIBRER LES PATRIMOINES PRIVÉ ET PROFESSIONNEL

## 

#### Parce qu'anticiper est la clé, la protection et la préservation de l'entreprise sont une préoccupation essentielle.

- Comment préserver, en cas d'invalidité ou de décès d'une personne clé, l'activité de l'entreprise en disposant rapidement de trésorerie ?
- Comment protéger l'entreprise des conséquences que la disparition ou invalidité de la personne-clé, pourrait entraîner ?
- Comment consolider la valeur de reprise en cas de transmission ?
- Comment garantir la continuité de gestion de l'entreprise en la protégeant d'éventuels repreneurs extérieurs?
- Comment permettre à ses héritiers non impliqués dans la gestion de sa société de bénéficier du fruit de sa carrière via la cession de leurs droits ?
- Comment permettre aux associés survivants de racheter les droits de l'associé prédécédé sans s'endetter ?

En ayant recours à une opération de prévoyance permettant de couvrir le risque de disparition ou d'invalidité d'une personne clé ou d'un associé par le versement d'un capital défini<sup>(1)</sup>.



- (1) Dans la limite du capital assuré maximum du contrat choisi.
- (2) Un Homme-clé, assuré de l'adhésion, est une personne physique, dirigeant ou collaborateur, dont le rôle est déterminant dans le fonctionnement d'une société, du résultat et du chiffre d'affaires.
- (3) Personne physique membre d'une société ayant la qualité d'associé au sens de l'article 1832 du Code civil.
- (4) Ce contrat a été notamment conçu pour créer un mécanisme de garanties croisées entre associés par lequel chaque associé est bénéficiaire de l'autre associé assuré. Afin de sécuriser ce montage, il est conseillé de rédiger un pacte d'associés qui précise les modalités de cession du capital de l'entreprise.

## Gestion de trésorerie de l'entreprise : élaborer une stratégie

La trésorerie stable de l'entreprise est celle qui n'est pas destinée à financer le besoin de fonds de roulement ou des projets à court terme. Son rôle est de soutenir les projets de développement à moyen et long terme des dirigeants. Son pilotage est donc capital.

Également, le maintien ou non de cette trésorerie excédentaire dans l'entreprise est un choix stratégique qui nécessite une approche équilibrée et transversale, en tenant compte des patrimoines professionnels et privés.

#### La réflexion à mener doit conduire à se poser les questions suivantes :

- Quel est l'équilibre actuel entre patrimoines privé et professionnel et l'exposition au risque d'exploitation ?
- Quel est le niveau de trésorerie excédentaire requis en fonction des projets à court et moyen terme des dirigeants ?
- Quelles sont les contraintes applicables aux différentes solutions de placement de trésorerie ?
- Dans le contexte financier actuel, quelles sont les stratégies de placement à favoriser pour la trésorerie stable ?
- Quel est le coût fiscal de la distribution ou du maintien de la trésorerie dans l'entreprise ?



#### Quel objectif est assigné à la trésorerie stable?

#### RÉÉQUILIBRER LES PATRIMOINES PRIVÉ ET PROFESSIONNEL DU DIRIGEANT

pour préparer sa retraite, anticiper sa transmission et mettre à l'abri sa trésorerie des risques d'exploitation

#### SOUTENIR SES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT À MOYEN ET LONG TERME

pour mettre en place une stratégie de trésorerie d'entreprise

DISTRIBUTION DE LA TRÉSORERIE POUR DÉVELOPPER LE PATRIMOINE PRIVÉ DU DIRIGEANT CAPITALISATION
DANS UNE
STRUCTURE
PATRIMONIALE

MAINTIEN DE LA TRÉSORERIE DANS L'ENTREPRISE

Les titres sont-ils détenus par une holding ?

Y a-t-il une
opportunité
d'en créer
une ?

Selon les objectifs d'investissement et l'horizon de placement du dirigeant :

> Moins de 8 ans PER / PEA ASSURANCE-VIE CONTRAT DE CAPITALISATION

> > 8 ans et plus TONTINE

Selon les objectifs d'investissement et l'horizon de placement du dirigeant :

2-4 ans

COMPTE-TITRES ORDINAIRE

4-8 ans

CONTRAT DE CAPITALISATION

8 ans et plus TONTINE

COMPTE-TITRES ORDINAIRE

#### LES SOLUTIONS EN ARCHITECTURE OUVERTE

proposées par Conservateur Patrimoine :

Offre financière et modes de gestion, produits financiers et services

# Transmission : faire bénéficier — ses proches du fruit de son travail

Comment transmettre à ses enfants le patrimoine de toute une vie ? Comment limiter le poids de l'impôt sur la transmission d'entreprise ?

Quelle que soit la structure du patrimoine ou la configuration familiale du dirigeant d'entreprise, sa stratégie de transmission doit être mûrement réfléchie.

#### E PACTE DUTREIL

Le besoin du dirigeant : transmettre son entreprise à l'un de ses enfants repreneur et limiter le poids de l'impôt lié à cette transmission afin de valoriser auprès de ses descendants son bien professionnel.

**Comment ?** Le pacte Dutreil est un outil incontournable pour les chefs d'entreprise souhaitant organiser la transmission à titre gratuit de leur société.

Le principe : le dirigeant transmet un nombre minimal de parts ou actions de sa société à ses enfants via un pacte Dutreil avec, à la clé, un abattement de 75 % sur l'assiette des droits de donation ou de succession.

Deux conditions fondamentales pour profiter de ce régime dérogatoire : un engagement de conservation des titres et l'exercice d'une fonction de direction pendant une durée de trois ans à compter de la transmission.

Le dispositif Dutreil spécifique à la transmission d'entreprise peut se cumuler avec les avantages liés au démembrement de propriété.

Il permet également la structuration d'une opération de transmission au profit d'enfants repreneurs et non repreneurs, chacun des enfants pouvant bénéficier du dispositif (mécanisme de donation avec soulte).

#### TRANSMISSION FAMILIALE ET CESSION

Le besoin du dirigeant : profiter de la cession de son entreprise pour organiser des donations au profit de ses enfants dans un objectif de transmission anticipée de son patrimoine.

Comment ? Au lieu de céder et de réaliser ensuite une donation de sommes nettes de fiscalité, il est possible d'inverser la chronologie des opérations.

Le principe : le dirigeant détermine le montant qu'il souhaite transmettre à ses enfants. Il réalise une donation des titres de l'entreprise (1) préalablement à la vente envisagée. Ses enfants céderont alors les titres donnés dans le cadre de la cession globale de l'entreprise.

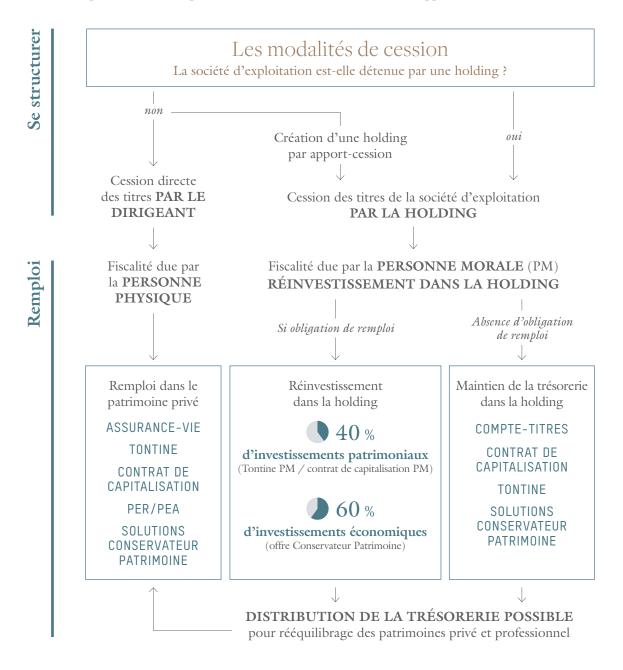
La transmission préalable des titres permet de neutraliser la plus-value existante jusqu'à la donation. Ainsi, si les enfants cèdent à la suite d'une donation les titres transmis, il n'y aura, à valeur constante des titres, aucune plus-value à acquitter. Seuls les droits de donation doivent être acquittés sur la donation des titres.

(1) La donation doit intervenir avant la cession et ne doit pas être fictive, une requalification par l'administration fiscale pourrait être encourue si tel était le cas.

#### E CESSION D'ENTREPRISE : SE STRUCTURER POUR OPTIMISER E LE REMPLOI DES CAPITAUX

Le besoin du dirigeant : envisager la cession de l'entreprise à un tiers repreneur. Le fruit de la cession est destiné, pour tout ou partie, à réaliser des investissements patrimoniaux protégés du risque d'entreprise.

Comment ? Céder son entreprise est une étape importante dont il ne faut pas sous-estimer la portée financière, fiscale et patrimoniale. Analyser la structure de son patrimoine existant et identifier ses besoins au préalable est indispensable afin de déterminer la meilleure approche.



59, rue de la Faisanderie 75116 Paris

conservateur.fr



Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, Société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le Code des assurances Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris / CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16

Tél. : 01 53 65 72 31 – Fax : 01 53 65 86 00 – E-mail : netinfo@conservateur.fr – Site internet : conservateur.fr

Crédits Photos : Yann Piriou, Thomas Laisné – Directeur de la publication : Gilles Ulrich – Date d'édition : octobre 2024

Document non contractuel à caractère publicitaire

